



ATOUTS TRAVAUX HABITAT

La réussite pour vos projets

05 49 16 40 93 - 06 71 93 29 18
atouts.travaux.habitat@gmail.com
92, avenue de Paris - 79260 La Crèche
www.atoutstravauxhabitat.fr

DEVIS

Numéro	Date	Code Client
00003959	03/06/2025	JOYET

MME CAILLAULT et Mr JOYET

1 rue Bela BARTOK

79000 NIORT

DEVIS DE TRAVAUX DIVERS POUR UN CHANTIER AU :

29 rue Jean Macé, 79000 Niort

N°	Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
	Devis établi suite au rendez-vous du 27 mai 2025				
<u>1</u>	<u>DIVERS</u>				
1.1	Amené et repli du matériel compris nettoyage en fin de chantier	U	1,00	95,00	95,00
	Sous-total DIVERS				95,00
<u>2</u>	<u>TRAVAUX INTÉRIEURS DU SOUS SOL</u>				
	RÉSEAU EAU USÉE				
2.1	Terrassement manuel d'un trou de 1 mètre au cube, comprenant le découpage de la dalle puis la confection du trou manuellement au marteau piqueur et le chargement des gravats	En	1,00	830,00	830,00
2.2	Evacuation des gravats en point de collecte habilité (type Rouvreau à Niort, déchetterie ou distributeur)	U	1,00	97,50	97,50
2.3	Fourniture et pose d'une pompe de relevage compris terrassement.	U	1,00	2 040,00	2 040,00
2.4	Confection d'un réseau eau usée comprenant le sciage et cassage d'une tranchée dans le sol béton existant, le passage de tuyau pvc et le rebouchage de la tranchée	U	1,00	1 840,00	1 840,00
2.5	Evacuation des gravats en point de collecte habilité (type Rouvreau à Niort, déchetterie ou distributeur)	U	1,00	97,50	97,50

N°	Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
2.6	MAÇONNERIE Estimatif de la découpe du plancher béton, cassage escalier, portique béton ou acier, escalier bois, évacuation des gravats en points de collecte habilité (type Rouvreau à Niort, déchetterie ou distributeur), matériaux et main d'oeuvre	En	1,00	12 000,00	12 000,00
2.7	MENUISERIES EXTÉRIEURES Chambre 1 Fourniture d'une fenêtre en alu gris 7016, de 1700 mm de large par 1200 mm de haut, dormant réno pour une pose en rénovation, double vitrage 4/20/4, aile de recouvrement intérieur de 60 mm, habillage extérieur par cornière de 50 mm, pièce d'appui neuve, grille de ventilation	U	1,00	1 119,15	1 119,15
2.8	Pose de la nouvelle menuiserie et de ces habillages extérieurs compris dépose et évacuation de l'ancienne menuiserie en point de collecte habilité (type Rouvreau à Niort, déchetterie ou distributeur)	U	1,00	385,00	385,00
2.9	Chambre 2 et salon Fourniture de fenêtres en alu gris 7016, de 1400 mm de large par 1000 mm de haut, dormant réno pour une pose en rénovation, double vitrage 4/20/4, aile de recouvrement intérieur de 60 mm, habillage extérieur par cornière de 50 mm, pièce d'appui neuve, grille de ventilation	U	2,00	946,35	1 892,70
2.10	Pose des nouvelles menuiseries et de leurs habillages extérieurs compris dépose et évacuation des anciennes menuiseries en point de collecte habilité (type Rouvreau à Niort, déchetterie ou distributeur)	U	2,00	385,00	770,00
2.11	Salle d'eau et local technique Fourniture de fenêtres en alu gris 7016, de 1000 mm de large par 400 mm de haut, dormant réno pour une pose en rénovation, double vitrage 4/20/4, aile de recouvrement intérieur de 60 mm, habillage extérieur par cornière de 50 mm, pièce d'appui neuve, grille de ventilation	U	2,00	666,90	1 333,80
2.12	Pose des nouvelles menuiseries et de leurs habillages extérieurs compris dépose et évacuation des anciennes menuiseries en point de collecte habilité (type Rouvreau à Niort, déchetterie ou distributeur)	U	2,00	310,00	620,00
2.13	Salon Fourniture d'une baie vitrée en alu gris 7016, de 2600 mm de large par 2000 mm de haut, dormant de 140 mm pour une pose en applique, double vitrage 4/20/4, grille de ventilation, volet roulant bloc baie électrique filaire, lames alu isolées	U	1,00	2 632,50	2 632,50
2.14	Pose de celle-ci	U	1,00	640,00	640,00

N°	Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
	PLAQUES DE PLATRE ET ISOLATION				
	Isolation des murs extérieurs par l'intérieur				
2.15	Cloison de doublage sur murs extérieurs en plaques de plâtre posées sur ossature métallique + 1 plaque BA 13 mm.	M2	81,00	39,85	3 227,85
2.16	Fourniture d'une isolation verticale sur murs extérieurs en laine de verre par panneaux de 120 mm R=3.75	M2	81,00	11,80	955,80
2.17	Pose de celle-ci	M2	81,00	13,10	1 061,10
2.18	Joints de plaques de plâtre à 2 passes sans ponçage	M2	81,00	8,85	716,85
2.19	Confection de caissons en plaques de plâtre compris joints	MI	6,00	68,40	410,40
	Cloison de distribution				
2.20	Cloison de distribution épaisseur 72 mm en plaque de plâtre sur ossature métallique, composée de deux plaques de plâtre BA 13 mm standard.	M2	18,00	58,10	1 045,80
2.21	Joints de plaques de plâtre à 2 passes sans ponçage	M2	36,00	8,85	318,60
	Menuiseries intérieures				
2.22	Fourniture et pose de blocs-portes de type POSTFORME prépeints compris ferrage et garniture champagne (huisserie à englobement) : 83 cm * 204 cm de haut.	U	3,00	249,05	747,15
2.23	Fourniture et pose de trappes de visite pour conserver l'accès à certaines arrivées d'eau	U	2,00	70,00	140,00
	ÉLECTRICITÉ				
2.24	Fourniture et pose d'un tableau électrique	U	1,00	800,00	800,00
2.25	Alimentation électrique	U	1,00	360,00	360,00
2.26	Estimatif électrique à affiner ensemble lors de la 1ère réunion technique	U	1,00	5 500,00	5 500,00
	VMC				
	Atlanticclim et ventil - kit hygrocosy				
	VMC hygroréglable 6 (3 bouches)				
	Matériaux de boîtier / corps - plastique				
	type moteur AC, signal de commande - autre				
	diamètre nominal du conduit de 80 mm				
	débit d'air max à 100Pa - 225 m³/h				
	consommation de 19.3 à 22 W				
2.27	Fourniture et pose d'une ventilation mécanique contrôlée hygroréglable de type B en combles à 3 entrées + gaine souple isolée	U	1,00	1 240,00	1 240,00
2.28	Confection d'une sortie en façade compris grille	U	1,00	232,10	232,10
	WC				
2.29	Fourniture d'un pack wc Apselia, avec abbattant frein de chute	U	1,00	218,25	218,25
2.30	Pose du nouveau wc compris quincaillerie	U	1,00	260,00	260,00
	PLOMBERIE				
2.31	Estimatif modification plomberie à affiner ensemble lors de la 1ère réunion technique suivant les emplacements, l'appareillage et l'alimentation	U	1,00	1 640,00	1 640,00

N°	Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
	SALLE D'EAU				
	Bac à douche				
2.32	Fourniture d'un bac à douche en résine de 90 cm de large par 140 cm de long avec siphon (prix moyen indiqué au présent devis pouvant être ajusté en fonction du choix des clients)	U	1,00	500,30	500,30
2.33	Pose du bac à douche	U	1,00	290,00	290,00
2.34	Fourniture et pose d'une protection à l'eau sous faïence avec une natte de type SCHULTER de référence KERDI collée avec une colle spéciale compris pertes et croisements (2 faces du bac à douche, hauteur 2,00 m).	EN	1,00	305,00	305,00
	Paroi de douche				
2.35	Fourniture d'une paroi de douche fixe en verre sécurité cadrée de 1400 mm de large par 1950 mm de haut	U	1,00	345,34	345,34
2.36	Pose de la paroi	U	1,00	160,00	160,00
	Garniture de douche				
2.37	Fourniture d'une robinetterie thermostatique de douche murale.	U	1,00	313,84	313,84
2.38	Pose de celle-ci	U	1,00	135,00	135,00
	Faïence				
2.39	Fourniture de faïence pour les côtés de douche, compris pertes et par boîtes complètes, compté vide pour plein et sur une hauteur de 2 m (prix moyen au choix des clients pouvant être ajusté selon modèle choisi).	M2	5,25	27,50	144,38
2.40	Pose droite de faïence dans la douche sur une hauteur de 2 m.	M2	4,60	86,25	396,75
2.41	Une plus value sera appliquée pour le choix de pose de carreaux de ciment ou faïence métro, 18 euros ht du m²				
2.42	Fourniture et pose de baguettes de finition	MI	4,30	15,20	65,36
	Meuble				
2.43	Fourniture d'un meuble de 80 cm, 2 tiroirs, 1 plan 1 vasque, miroir, 1 applique LED	U	1,00	517,67	517,67
2.44	Fourniture d'un mitigeur de lavabo	U	1,00	79,17	79,17
2.45	Pose de l'ensemble	U	1,00	320,00	320,00
	CARRELAGE				
2.46	Application d'une résine d'accrochage	M2	91,00	4,75	432,25
2.47	Confection d'un ragréage autonivellant	M2	91,00	10,80	982,80
2.48	Fourniture et pose de profils de liaison de porte	U	6,00	22,85	137,10
2.49	Fourniture du carrelage sol, compris pertes et par boîtes complètes (prix moyen indiqué au présent devis pouvant être ajusté selon modèle choisi par les clients).	M2	95,00	27,50	2 612,50
2.50	Pose droite, ou pose joints de pierre, du carrelage sol sur chape y compris coupes et joints.	M2	91,00	42,30	3 849,30
	Une plus-value sera appliquée pour le choix de pose de carreaux de ciment, en diagonale ou carrelage en opus, 14.85 euros HT du m².				
2.51	Fourniture de plinthes médium pré-peintes blanches	MI	83,50	9,50	793,25
2.52	Pose des plinthes y compris coupes et joints.	ML	81,00	8,80	712,80

N°	Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
3 3.1	CHAUFFAGE A voir selon projet				
	Sous-total TRAVAUX INTÉRIEURS DU SOUS SOL				58 264,86
	Nous certifions Mr JOYET et Mme CAILLAULT que les travaux sont effectués dans des locaux achevés depuis plus de 2 ans et affectés, ou destinés à être affectés à l'issue des travaux, à un usage d'habitation, et que, sur une période de 2 ans au plus, les travaux n'ont ni concouru à la production d'un immeuble neuf au sens du 2° du 2 du I de l'article 257, ni augmenté la surface de plancher des locaux existants de plus de 10 % et que les prestations de rénovation énergétique portent sur la pose, l'installation, l'adaptation ou l'entretien de matériaux, d'équipements, d'appareils ou de systèmes respectant les critères fixés par l'arrêté d'application de l'article 278-0 Bis A du CGI. Sous-total				

Total H.T.	58 359,86
17 237,25 à TVA ₂ : 5,5%	948,05
41 122,61 à TVA ₄ : 10%	4 112,26
Total T.V.A.	5 060,31
Total T.T.C.	63 420,17
Net à payer (Euro)	63 420,17

N°	Récapitulatif	Quantité	Prix U.	Montant H.T.
1	DIVERS	1,00	95,00	95,00
2	TRAVAUX INTÉRIEURS DU SOUS SOL	1,00	58 264,86	58 264,86
3		1,00		

Les prix sont établis selon la TVA en vigueur à la date de la remise du devis, toute variation de celle-ci entraînera une répercussion du prix.

MODALITÉS DU DEVIS :

- Vaut acceptation des CGV
- Validité du devis 3 mois à date d'émission
- 1^{er} devis gratuit

NB : Cependant, en l'absence de réponse du client durant la période de validité, l'entreprise se réserve le droit de facturer ledit devis à hauteur de 45 € ht.

ACCEPTATION DU DEVIS :

- Devis reçu avant l'exécution des travaux.

Tampon et signature de l'entreprise

Date et signature du client /des clients

Précédée des mentions :
« Bon pour accord » & « Lu et approuvé »

ATOUS TRAVAUX HABITAT

SARL au Capital de 7500€
92 Avenue de Paris - 79260 La Crèche
05.49.16.40.93 - 06.71.93.29.18
atouts travaux habitat@orange.fr
www.atouts travaux habitat.fr
SIRET : 793 046 772 00018

CONDITIONS DE REGLEMENTS :

- Facture d'acompte de 30 % TTC lors de la signature du devis et avant toute commande de matériaux.
- Facture(s) de situation(s) mensuelle(s) en fonction de l'avancement des travaux payable(s) sous 8 jours.
- Facture finale soldant le chantier payable à réception de celle-ci.



Règlement anticipé, sans escompte. Paiement tardif 3 taux d'intérêt légal selon la loi 921442 du 31/12/92

SARL ATOUS TRAVAUX HABITAT au capital de 7500 euros - Intervention dans le 79 et le 17

SIRET 793 046 772 00018 - RCS B 793 046 772 - APE 4399C - TVA Intracommunautaire FR85 793 046 772

Assurance R. décennale et R.C. générale - Contrat GL n°2 734288 - CAM courtage - CS70016 - 67014 STRASBOURG Cedex



Certificat Qualibat RGE n°E123 265
Qualification 8611

1 OBJET ET CHAMPS D'APPLICATION

Toute commande de travaux implique l'acceptation par le client des présentes conditions générales de ventes et d'exécution et de règlement des marchés privés de travaux. Celles-ci établissent les conditions contractuelles applicables entre l'entreprise et son client pour la fourniture de travaux. La nullité d'une clause contractuelle n'emporte pas nullité des présentes conditions générales. Le devis, ses avenants et les études techniques spécifiques constituent les conditions particulières des travaux à réaliser. En cas de différence, les conditions particulières priment sur les conditions générales. Le contrat est soumis au droit français.

2 LIVRAISON – APPROVISIONNEMENT

La livraison ou l'approvisionnement de matériaux sont définis comme étant la mise à disposition portée à la connaissance du client, ou par la livraison par la SARL ATOUTS TRAVAUX HABITAT sur le chantier. En cas de livraison ou d'approvisionnement successifs pour une même commande ou un marché, ceux-ci seront effectués selon le planning prévu, étant précisé que celui-ci demeure indicatif et que l'entreprise à 2 ans pour réaliser les travaux dès la date de signature du devis. Toute réclamation concernant la qualité de la marchandise devra être impérativement adressée par courrier recommandé avec AR, fax ou mail, dès la réception de celle-ci.

3 MODIFICATION DU MARCHE - AVENANTS

Toutes les modifications apportées au marché pour travaux supplémentaires, changement de matériaux ou tout autre motif feront l'objet d'avenants entre l'entreprise et le client et spécifiant les modifications de coûts et de délais.

4 DUREE DE VALIDITE DE L'OFFRE

Si avant l'acceptation de l'offre, le client y apporte des modifications, ou en cas d'acceptation partielle, l'entreprise se réserve le droit de les refuser ou de proposer une nouvelle offre. L'acceptation de l'offre par le client vaut conclusion du marché.

5 CONDITIONS D'EXECUTION DES TRAVAUX

Les travaux sont réalisés conformément à la réglementation et aux règles de l'art en vigueur au jour de l'offre.

L'entreprise se réserve le droit de refuser l'utilisation des matériaux ou produits fournis par le client

Lorsque le support révèle des sujétions imprévues, non décelables par l'entreprise, sauf au moment des travaux, un avenant devra être conclu entre les parties pour fixer les travaux supplémentaires et leur coût et les délais en découlant. A défaut d'accord entre les parties, elles conviennent de recourir, à frais partagés, à une conciliation ou à une médiation avant toute action judiciaire éventuelle.

L'eau, l'électricité, les accès, les aires de stockage et d'installation nécessaires à la réalisation des travaux seront mis à la disposition de l'entreprise en quantité suffisante, gratuitement et à proximité des travaux.

6 RESILIATION DU CONTRAT

En cas d'inexécution de ses obligations par l'une des parties, le contrat pourra être résilié par le créancier de l'obligation inexécutée, 15 jours après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet, sans préjudice des dommages-intérêts qui pourraient être réclamés à la partie défaillante.

7 RECEPTION DES TRAVAUX

La réception des travaux, au sens de l'article 1792-6 du code civil, est l'acte par lequel le client déclare accepter l'ouvrage avec ou sans réserve. La réception des travaux se fait en présence de l'entrepreneur et du client.

L'entreprise avisera le client de la date à laquelle les travaux seront terminés et une date de visite du chantier sera programmée afin de réceptionner les travaux. Au cours de cette visite, un procès-verbal de réception sera établi en au moins deux exemplaires, un pour l'entreprise et un pour le client.

8 INFORMATIONS RELATIVES AUX CLIENTS – PROTECTIONS DES DONNEES

Le client consommateur a le droit de s'inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique sur le site blocktel.gouv.fr. Les informations recueillies sur le client par l'entreprise sont indispensables au bon traitement de son contrat. Elles seront conservées aussi longtemps que nécessaire pour l'exécution du contrat et pour l'accomplissement d'une obligation légale, telle que les garanties éventuellement applicables à l'issue des travaux commandés ou à l'exercice d'une prérogative légale. Le client peut consulter la politique de confidentialité qui fait partie intégrante des Conditions générales de l'entreprise sur son site internet : <https://www.atoutstravauxhabitat/Mentions-legales/>

9 ASSURANCE DE RESPONSABILITE PROFESSIONNELLE

Assurance professionnelle : assurance responsabilité civile professionnelle et décennale, souscrite auprès de CAM courtage – CS70016 – 67014 STRASBOURG cedex, valable en France métropolitaine.

10 UTILISATION DE L'OFFRE

Les exemplaires du devis descriptif détaillé et des documents annexés restent la propriété de l'entreprise ; ils ne peuvent être utilisés ou communiqués à une tierce personne qu'avec l'autorisation écrite du chef d'entreprise. Ils doivent lui être restitués en cas de non-conclusion du contrat ou, le cas échéant, de non-réalisation d'une condition suspensive ou d'exercice d'une faculté de rétractation par le client quand il bénéficie de l'une ou de l'autre.

11 CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

La clause de réserve de propriété suspend le transfert de propriété des biens au client jusqu'au complet paiement du prix. En l'absence de transfert de propriété du bien et de règlement, elle permet à l'entreprise d'agir pour demander la restitution du bien impayé. Attention cependant cette action en revendication ne peut s'exercer que sur les biens non encore incorporés ou sur les biens détachables sans qu'il en résulte un dommage pour l'immeuble.

1.1. Condition suspensive pour obtention d'autorisations : Le marché est conclu sous la condition suspensive d'obtention dans un délai de 3 mois à compter de la conclusion de l'offre, des autorisations administratives ou de voisinages nécessaires à l'exécution du marché. Le client se charge de l'obtention des autorisations liées au marché et en communiquera une copie à l'entreprise dès réception. L'entreprise procédera si nécessaire aux affichages de chantier prévu par le code de l'urbanisme.

12 CONTESTATIONS ET MEDIATIONS DES LITIGES DE LA CONSOMMATION

En cas de différend relatif à l'exécution du marché, les parties rechercheront, avant toute action contentieuse, un accord amiable et se communiqueront à cet effet tous les éléments d'information nécessaires. Le Centre de médiation de la consommation des conciliateurs de justice – **CM2C est le médiateur de la consommation désigné par l'entreprise**. En cas de litige, le client consommateur adresse une réclamation par écrit à l'entreprise avant toute saisie éventuelle du médiateur de la consommation. En cas d'échec de la réclamation, le client peut soumettre le différend à ce médiateur de la consommation, au plus tard un an après sa réclamation écrite, à l'adresse suivante - par voie électronique : cm2c.net ; - ou par voie postale : Centre de la Médiation de la Consommation des Conciliateurs de Justice, 14 rue saint Jean, 75017 Paris. Pour les clients professionnels, le tribunal compétent sera celui du siège de l'entreprise.

13 CONDITIONS DE PAIEMENT

Nos prix sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la remise de l'offre. Toute variation intervenant sur les taux de TVA sera répercutée sur le prix TTC au moment de la facturation. Nos prix sont réputés nets et aucun escompte ne sera accordé pour paiement anticipé

Le paiement doit être effectué comme suit :

- Facture d'acompte de 30% TTC lors de la signature du devis et avant toute commande de matériaux
- Facture de situation(s) mensuelle(s) en fonction de l'avancement des travaux, payable(s) sous 8 jours
- Facture finale soldant le chantier, payable à réception de celle-ci

Le règlement des travaux s'effectue par chèque libellé à l'ordre de l'entreprise ou par virement bancaire sur demande.

A défaut de règlement dans les délais, l'entreprise peut, par lettre recommandée avec accusé de réception, mettre en demeure le client de le régler et prévoir de suspendre les travaux aux risques du client.

13-1 : Pour les clients professionnels ressortissant des dispositions de l'article L.441-10 du code de commerce, tout retard de paiement ouvre droit à l'égard du créancier à une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs à ce montant, l'entreprise peut demander une indemnisation complémentaire, sur justification.

De plus pour les clients professionnels en cas de non-paiement à la date portée sur la facture, des pénalités de retard calculées sur la base de *minimum 3 fois le taux d'intérêt légal*, décomptées à partir de la date de règlement portées sur la facture seront dues à l'entreprise. Elles sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire.

14 PHOTOGRAPHIES DES TRAVAUX

Le client autorise l'entreprise à fixer, reproduire et à exploiter les photographies des travaux réalisés dans le cadre de l'exécution du présent contrat et ce, afin de les présenter à des tiers dans un but de promotion de son activité artisanale, sur les supports suivants : Facebook, Instagram, site internet, salon, catalogue.

La présente autorisation est consentie à l'entreprise pour les territoires suivants : France métropolitaine et pour une durée de 50 ans. Le client garantit n'être lié par aucun accord avec un tiers, de quelque nature que ce soit, ayant pour objet ou pour effet de limiter ou empêcher la mise en œuvre de la présente autorisation.

15 ECO-CONTRIBUTION REP

« A compter du 1er mai 2023, le montant du présent devis inclut l'écocontribution qui aura été acquittée sur les produits et matériaux de construction pour le bâtiment conformément à la loi AEGC du 10/02/2021 et de son décret d'application n°2021-1941 du 31/01/2021, selon les barèmes fixés par l'éco-organisme agréé ».

SIGNATURE CLIENT(S) :